## Année de licence : L 1 (cours à l’attention du groupe 3)

**Module : Culture et Civilisation de la langue**

**Semestre : 2**

**Enseignante : Mme Soulimane Nadia**

**Séance : 4ème cours du S 2**

**Intitulé du TD : Le XVIII ème siècle : Montesquieu – De *L’Esprit des lois* : De la corruption du principe de la démocratie.**

**Texte :**

 Le peuple tombe dans ce malheur, lorsque ceux à qui il se confie, voulant cacher leur propre corruption, cherchent à le corrompre. Pour qu’il ne voie pas leur ambition, ils ne lui parlent que de sa grandeur ; pour qu’il n’aperçoive pas leur avarice, ils flattent sans cesse le sienne.

 La corruption augmentera parmi les corrupteurs, et elle augmentera parmi ceux qui sont déjà corrompus. Le peuple se distribuera tous les derniers publics ; et, comme il aura joint à sa paresse la gestion des affaires, il voudra joindre à sa pauvreté les amusements du luxe. Mais, avec sa paresse et son luxe, il n’y aura que le trésor public qui puisse être un objet pour lui.

 Il ne faudra pas s’étonner, si l’On voit les suffrages se donner pour de l’argent. On ne peut donner beaucoup au peuple, sans retirer encore plus de lui : mais, pour retirer de lui, il faut renverser l’état. Plus il paraitra tirer d’avantage de sa liberté, plus il s’approchera du moment où il doit la perdre. Il se forme de petits tyrans, qui ont tous les vices d’un seul. Bientôt ce qui reste de liberté devient insupportable. Un seul tyran s’élève ; et le peuple perd tout, jusqu’aux avantages de sa corruption.

 La démocratie a donc deux excès à éviter : l’esprit d’inégalité, qui la mène à l’aristocratie, ou au gouvernement d’un seul ; et l’esprit d’égalité extrême, qui la conduit au despotisme d’un seul, comme le despotisme d’un seul finit par la conquête.

*De L’Esprit des lois, 1748. Livre VIII, chapitre II.*

**Présentation de l’ouvrage :**

De L’Esprit des lois a été publié en 1748, à Genève et sans nom d’auteur, de manière à éviter la censure. Ce livre présente les réflexions politiques de Montesquieu. L’auteur procède à une sorte de classification des gouvernements, tout en décrivant les principes qui les régissent :

* Le républicain fondé sur la vertu ;
* Le monarchique fondé sur l’honneur ;
* Le despotique fondé sur la crainte.

Dans cet ouvrage, Montesquieu présente sa célèbre théorie de la séparation des trois pouvoirs : exécutif, législatif et judicaire.

Le but de Montesquieu à travers De L’Esprit des lois était de combattre les préjugés, l’arbitraire et l’intolérance.